

PROCES-VERBAL de la réunion du bureau syndical du 24 avril 2023 à 9h00

Etaient Présents :

BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(s) représenté(s)

ACHARD Jean	Saint André le Puy
-------------	--------------------

Absent(s) excusé(s)

LAFFONT Jacques-	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas

Secrétaire élu(e) pour la session

Jean-François RASCLE

Le quorum (plus de la moitié des 7 membres du Bureau syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Convention de partenariat dans le cadre de l'animation du captage grenelle des puits du sivap – Autorisation de signature et désignation de l'élue référent à la mise à disposition de l'animatrice
2. Etude de faisabilité pour le traitement et la valorisation énergétique des boues de STEP de la Plaine du Forez
3. Le compte rendu du Bureau Syndical de la séance du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les procès-verbaux des Bureaux Syndicaux des séances du 13 et 23 mars 20223 sont approuvés à l'unanimité.

En l'absence de Monsieur le Président Jacques LAFFONT, le Vice-Président du SIVAP Monsieur Serge PERCET a été désigné Président de la séance.

1. Convention de partenariat dans le cadre de l'animation du captage grenelle des puits du sivap – Autorisation de signature et désignation de l'élue référent à la mise à disposition de l'animatrice

Il est rappelé que la délibération n° 22-09-01 l'autorisant à signer le contrat territorial déposé par le SIMACOISE ainsi que la délibération n°23-03-01 l'autorisant à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre de ce Contrat Territorial Coise et affluents sur la période 2023-2025.

Afin de lancer le suivi diagnostic des pressions, d'élaborer le programme d'actions ainsi que d'animer le programme d'actions, le SIMA COISE met à disposition son animatrice gestion quantitative.

Une convention de partenariat dans le cadre de l'animation de captage grenelle des puits du SIVAP est présentée aux élus permettant de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de l'animatrice gestion quantitative du

SIMA Coise, au profit du SIVAP. La mise à disposition prévisionnelle est estimée à 0,3 équivalent temps plein (ETP) soit un coût prévisionnel de 9 300 €, déduction faite de la subvention prévisionnelle attendue de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Il est expliqué à l'assemblée qu'un élu référent doit être désigné suite à cette mise à disposition.

Le bureau syndical est sollicité pour autoriser le Président à signer cette convention ainsi que de désigner un élu référent à la mise à disposition de l'animatrice.

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✿ Approuvent les termes de la convention de partenariat dans le cadre de l'animation du captage grenelle des puits du SIVAP, telle qu'annexée,
- ✿ Autorisent Monsieur le Président à la signer,
- ✿ Désignent Mme EYRAUD Catherine comme l'élue référente.

2. Etude de faisabilité pour le traitement et la valorisation énergétique des boues de STEP de la Plaine du Forez

En l'absence de Monsieur le Président Jacques LAFFONT, le Vice-Président du SIVAP Monsieur Serge PERCET a été désigné Président de la séance.

Monsieur le Vice-Président explique que le SIVAP a fait partie du Comité Technique sur le sujet « Etude de faisabilité pour le traitement et la valorisation énergétique des boues de STEP de la Plaine du Forez ».

Cette étude avait pour objectifs :

- de comprendre le contexte de l'assainissement et les contraintes de gestion des boues ;
- d'estimer la valorisation actuelle des boues dans la Loire et le gisement potentiellement mobilisable pour valorisation énergétique ;
- d'identifier et décrire les procédés de valorisation énergétique des boues de STEP.

Les élus du bureau syndical doivent indiquer le potentiel intérêt ou non pour une valorisation énergétique mutualisée des boues de la STEP de Plancieux.

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✿ Donnent leur accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le traitement et la valorisation énergétique des boues de Station de Traitement des Eaux Usées de la Plaine du Forez,
- ✿ Indiquent ne pas projeter de changement de filière boues de la Station de Traitement des Eaux Usées,
- ✿ Confirment l'intérêt du SIVAP pour une valorisation énergétique mutualisée des boues de la Station de Traitement des Eaux Usées de Plancieux.

INFORMATIONS DIVERSES

4. Point sur l'étude de faisabilité « substitution AEP » - SAEME « Badoit »

Les élus du bureau souhaiteraient savoir où en sont les recherches d'eau de substitution faites par la SAEME. Par ailleurs, l'assemblée pense qu'il est nécessaire de prendre une décision sur le fait de mettre à disposition des deux forages GRANGEON et VEANGE du SIVAP à la SAEME ou non.

Les élus souhaitent que ce point soit à l'ODJ du prochain bureau et comité.

5. Projet d'une étude de faisabilité pour la récupération des eaux traitées issues de la Station intercommunal du Val d'Anzieux Plancieux

Lors du bureau, les élus ont abordé la problématique de la ressource en eau et la nécessité de faire des économies d'eau.

Les membres du bureau ont demandé à ce qu'une communication soit préparée par la SAUR afin de sensibiliser la population sur la nécessité d'économiser l'eau.

Ils ont également demandé à inscrire à une prochaine réunion la question de la réutilisation de l'eau de la station afin de voir quelles communes sont intéressées ou non.

La séance est levée à 9h40

Monsieur le Président,
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance
Jean-François RASCLE

